

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 19 Decembre 1848. No. 28.

DE LA SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE.

(Second article.)

Nous avons vu déjà la lutte que se livrent en Europe le radicalisme démocratique, le faux libéralisme et l'autorité gouvernementale.

Ainsi d'abord, les nationalités se relèvent de toutes parts: c'est là un fait récent, mais qui a des racines anciennes et profondes, et qui, dans les desseins cachés de la Providence, peut ménager de grandes solutions aux redoutables problèmes de l'avenir européen.

V.

Les pays les moins lancés sur l'Océan révolutionnaire, tels que l'Angleterre et la Russie, traînent après eux ce lourd fardeau des nationalités diverses. Nommer l'Irlande et la Pologne, c'est dire à la fois le plus désespérant embarras d'un gouvernement et l'extrémité des douleurs auxquelles un peuple puisse être condamné sur la terre.

On raconte qu'un diplomate, devant qui on s'étonnait de la facilité avec laquelle les plénipotentiaires de 1815 avaient consenti à laisser à la Russie l'étendue si compacte de son empire en Asie et en Europe, répondit: "Quant à la Pologne, c'est un cancer que nous lui avons attaché au flanc." Le mot est horrible; mais il est vrai. L'héroïque Pologne est une plaie toujours saignante qui affaiblit le colosse dont le fer la torture. D'ailleurs la justice divine est là, et une nation ne peut pas être livrée à un tel martyre sans attirer un jour ou un autre la colère de Dieu sur ses persécuteurs.

Il faut en dire presque autant de l'Irlande, bien que la sagesse du peuple anglais laisse plus d'espoir d'une tardive réparation que le despotisme aveugle et cruel du Czar.

Chose remarquable d'ailleurs. L'empereur Nicolas, dans le délire de son ambition, se fait la personnification gigantesque de cette nationalité que réclame l'infortunée Pologne. Seulement, en lui, elle prend des proportions sans mesure. Ce n'est rien moins que le *panславisme*, c'est-à-dire l'unité de toutes les races slaves confondues dans une communauté de foi, le schisme grec; dans une communauté d'empire, l'empire d'Orient reconstitué, siégeant au milieu de Constantinople conquise, étendant son protectorat depuis l'Océan chinois et les plateaux de la Tartarie jusqu'à l'Inde, jusqu'à la Perse; englobant la Grèce, les provinces Danubiennes, l'ancien royaume de Pologne, et pesant de tout son poids sur l'Occident contraint et épouvanté.

Nous ne parlerons ici que le langage des faits; et quand on voudra bien remarquer que l'Empire russe compte en Europe 65 millions de sujets, que les sables de l'Oural lui donnent de l'or à profusion; qu'il a enlevé à la Turquie la suprématie de la Valachie, de la Serbie et de la Moldavie; qu'il a garni ses frontières méridionales de colonies militaires et de magasins énormes; qu'une immense ligne de fer va réunir Saint-Petersbourg, Moscou, Varsovie et la mer Noire; qu'une flotte armée de 2,500 canons stationne à Sébastopol, et qu'avec les courants, en vingt-quatre heures, elle peut être portée aux Dardanelles; quand on sait les intrigues du parti russe dans tout l'Orient, à Athènes et jusque dans le Liban; les alarmes sont au moins permises et le doute n'est plus possible.

Quelle résistance trouvons-nous du reste à ces plans dont il faut le dire, l'étendue fait la faiblesse? Ce n'est pas la Turquie. Elle aussi est travaillée par le mouvement des nationalités: la Syrie ne lui appartient que de nom; l'Égypte lui a échappé pour toujours. La vie même de son empire n'est plus qu'une affaire de temps.

VI.

Que si nous revenons vers l'Allemagne, les luttes de race s'y reproduisent avec une intensité bien autrement vive. La Russie les épie, les soudoie, et n'attend que le moment d'en profiter.

Ici ce sont les Tchèques de la Bohême, fidèles à l'empereur et au roi, à condition que leurs usages et leur droit seront respectés. On se rappelle la *défenestration* de Prague (1818) et cette réponse qu'ils firent quand on s'étonnait qu'ils eussent jeté par les fenêtres les quatre gouverneurs envoyés par leur souverain: "C'est une coutume de notre peuple de traiter ainsi ceux qui ne gardent pas nos privilèges."

À côté, les Hongrois de Hongrie, qui, se souvenant de leurs pères, pratiquent ce droit d'insurrection que les Magnats stipulaient autrefois dans le serment de leurs rois. Singulière destinée que celle de ces peuples! On sait combien, pendant des siècles, ils avaient été passionnés pour leur indépendance; les troubles civils remplissent la plus grande partie de leurs annales; les noms de Tachenbach, de Wesselini, de Tekely marquent autant de sanglantes insurrections. En 1687, l'empereur Léopold ne se put faire reconnaître comme roi héréditaire qu'en jurant à la diète de Presbourg la *Bulle d'or* de 1294; et du même coup, il fut obligé de rappeler les Jésuites et d'accorder tolérance et protection aux protestants. Alors, et comme par enchantement, cette nation si turbulente devient un héroïque modèle de fidélité: "Mourons pour notre roi Marie-Thérèse," s'écrient les Hongrois, et dans ce grand péril de l'empire, ils sauvent la monarchie autrichienne. Mais si les Magyars avaient consenti à se raser la barbe et à paraître poudrés et habillés de satin à la cour de Joseph II, leur caractère national reprit bientôt le dessus, et aujourd'hui ils sont en révolte ouverte contre l'empereur, et leurs troupes ont marché au secours de Vienne insurgée.

Or, il faut faire cette remarque: l'énergique vertu de la nationalité doit être quelque chose de bien puissant pour avoir résisté à de si longues épreuves. Car c'est de dix et de douze siècles que Magyars et Tchèques datent leurs titres d'indépendance; les uns remontent jusqu'aux horribles conquérants descendus de l'Altaï, et s'emparant, vers 880, de la Dacie et de la Pannonie, que de leur nom ils appellèrent Ougrie ou Hongrie; les autres se vantent de leurs ancêtres contemporains d'Attila.

C'est ensuite la nationalité croate avec le ban Jellachich, vieille et implacable ennemie des Magyars; révoltée hier volant aujourd'hui avec sa sauvage impétuosité au secours de l'empereur.

Enfin la nationalité italienne, Venise et sa nouvelle république, la Lombardie et les souvenirs de la couronne de fer, et les prétentions de Charles-Albert sur le royaume de la Haute-Italie.

Voilà ce qui se remue autour de l'Autriche et dans le cercle de son empire.

Du reste, il ne faudrait pas s'en effrayer outre mesure. La maison de Hapsbourg est faite à ces revirements de fortune. Si la rivalité et l'hostilité des nations qu'elle tient sous son sceptre l'exposent à de fréquentes révoltes, elle trouve dans cet antagonisme même des ressources imprévues. Aujourd'hui les Croates, les Bohémiens, les Tyroliens la protègent et lui servent de la couronne soit brisée. En France, une émeute à Paris renverse deux dynasties, et il suffit d'une diligence surmontée d'un drapeau, ou d'une dépêche télégraphique, pour consumer une révolution.

Pendant que l'Autriche se débat au milieu de ces éléments divers, la nationalité allemande se fonde sans bruit. Un jour, quelques publicistes et quelques avocats viennent se réunir à Francfort, à deux pas de la Diète germanique. Ils convoquent les députés de tous les peuples allemands. L'appel est entendu: l'élection a lieu, un parlement est installé; il crée un Empire, nomme un vicar de cet Empire, et rédige une Constitution pour toute la race allemande. A part quelques odieuses tentatives de violence et de meurtre, l'œuvre s'accomplit sans trop de secousses; ce qui était un rêve il y a deux ans est une réalité à l'heure où nous écrivons. Les Etats secondaires sont emportés par le mouvement: la Prusse est entraînée. L'Autriche cède. Les prétentions de monarchie allemande tombent à Berlin, et l'archiduc Jean se trouve, comme par un coup de baguette, à la tête d'une unité fédérative sans exemple dans l'histoire.

J'ai dit un mot de la nationalité italienne. Elle existe, elle repose sur un sentiment vrai et profond, et elle se résume dans l'aspiration à l'indépendance du joug étranger.

VII.

Mais là comme partout et plus que partout, cette cause respectable de la nationalité se compromet par son alliance avec le radicalisme révolutionnaire et avec le faux libéralisme.

Comment prendre un intérêt véritable et sans réserve à des désirs que souille un impur alliage avec l'anarchie et le despotisme? Comment ne pas regretter amèrement que le levain démocratique ne mêle sa détestable fermentation aux douleurs si atroces de la Pologne et de l'Irlande? Comment ne pas se défendre des sympathies les plus naturelles pour l'indépendance italienne, quand on la voit soutenue par des hommes assez aveugles et assez coupables pour vouloir l'unitarisme républicain dans la Péninsule, et pour machiner dans l'ombre l'expulsion de tous les Princes, à commencer par le glorieux et immortel Pie IX? Comment prendre parti pour des Assemblées qui, en prétendant combattre pour la liberté, commencent par la proscription et la spoliation comme le Parlement révolutionnaire de Turin, par le banissement comme celui de Francfort; ou qui se tachent de sang comme la Diète de Presbourg et la Diète de Vienne?

Quel retour ne fait-on pas alors du côté de ces sages nations, peuples par le nombre, grandes par les institutions et par l'exemple qu'elles offrent à l'Europe, telles que la Belgique et la Hollande, dont l'une jouit avec calme et loyauté de la liberté la plus large et la plus sincère, dont l'autre, révisant ses lois fondamentales, dépose ses vieux préjugés au milieu de la liberté triomphante!

Et surtout avec quel respect et quelle admiration ne porte-t-on pas les regards et le cœur vers ce magnanime Pontife, qui, illuminé des clartés d'en-haut, a su prévenir les vœux de son peuple, leur accorder une généreuse satisfaction, et concilier les droits supérieurs de l'autorité avec la garantie de la liberté; qui seul, sans un appui humain, rencontra partout l'obstacle au lieu du secours, placé comme on suspens entre le ciel et la terre, règne par la toute-puissance de sa majesté, et a donné au monde ce spectacle inouï d'un Prince sans ministres sans armée, sans trésors, domptant les résistances par l'inaltérable sérénité de son âme et le désintéressement divin de sa politique, déconjurant la trahison elle-même, et conquérant avec l'amour enthousiaste de son peuple la reconnaissance impérissable de la postérité!

C'est Lui qui est vraiment le type et le modèle du *Pouvoir* à notre époque, initiateur et prudent à la fois, conciliant et ferme tout en semble.

C'est Lui qui présente à ses peuples la véritable *liberté*, la liberté chrétienne, honnête et sincère, respectant tous les droits, pratiquant tous les devoirs, comme c'est Lui aussi qui est le propagateur par excellence de l'*indépendance nationale*, aussi éloigné de l'ambition conquérante que résolu à défendre le sol de la patrie!

VIII.

Un mot encore: au-dessus de ces hauts intérêts de l'ordre, des idées libérales et des nationalités, se place un autre intérêt plus sacré, celui de la conscience chrétienne, celui de l'Eglise.

A travers nos révolutions, c'est la seule force qui demeure; au milieu de toutes les plaies sociales, c'est la seule qui prépare la guérison. Elle a vaincu la barbarie des premiers siècles du moyen-âge. Elle vaincra la barbarie civilisée de l'ère moderne. Elle apparaît partout, elle se mêle à tout; elle se présente sous toutes les formes. Liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté du culte; famille, prière, charité, elle embrasse tout ce qu'il y a de plus saint sur la terre. Or, elle ne demande qu'une seule chose: la libre expansion. Pas de privilège, pas de faveur; le droit de vivre, le droit de répandre ses bienfaits, de se dévouer, de se sacrifier encore à la régénération des âmes et au service de l'humanité. Voilà ce que veut l'Eglise.

Or, elle ne l'a obtenu ni des princes qui l'ont chargée d'entraves comme Joseph II, ni des démagogues qui l'ont spoliée comme la diète suisse, ni des faux libéraux qui l'ont prosaïque, comme le parlement de Turin. Aussi elle proteste

d'une voix égale, et contre le Joséphisme, et contre le radicalisme, et contre le faux libéralisme. Or, nous joindrons, nous ses humbles enfants, nos plaintes avec les siennes, et nos griefs avec les siens. Et le jour viendra où ses droits reconnus seront le premier signe du rétablissement de la justice dans le monde.

IX.

Maintenant de ce long exposé que concluons-nous, et quelle sera notre ligne de conduite dans ces conflits si divers et si graves?

Nous l'avons dit: la mansuétude, la droiture et l'énergie de Pie IX sont nos invariables modèles. Déplorant amèrement la discussion qui éparpille les Chrétiens, et font couler le sang par des mains fratricides, nous appellerons de nos vœux les plus ardents le dénouement pacifique des terribles problèmes qui s'agitent ici-bas.

Nous soutiendrons partout et d'un égal amour l'ordre et la liberté.

Le despotisme tyrannique est antipathique à notre nature et à notre dignité. Qu'il revête les splendeurs de l'autocratie, qu'il se cache sous les haillons de la démagogie; Czar ou Proconsul, il nous blesse et nous indigne profondément.

De même aussi nous soutiendrons l'ordre, que nous le trouvons derrière les baïonnettes impériales ou derrière les faisceaux d'une assemblée républicaine.

Nous défendrons la liberté vraie, qu'elle vienne de la sagesse d'un Roi, qu'elle soit le bien héréditaire d'un peuple.

Nous ne désertons jamais la cause de la justice et de la nationalité, soit qu'elles se présentent avec la livrée du proscrit, comme l'Irlande et comme la Pologne, soit que nous les voyons rayonnantes et pures, comme Pie IX au Vatican.

Les fautes des Princes ne nous feront jamais oublier le respect: les crimes des peuples ne nous feront jamais oublier la solidarité humaine.

Les violences des démagogues et l'hypocrisie des faux libéraux ne nous feront jamais haïr la liberté, comme aussi les entraînements de l'arbitraire ne nous feront jamais outrager l'autorité.

Telle sera la loi qui nous guidera dans ce triste et ténébreux dédale des affaires humaines.

Certes, quand on se prend à réfléchir sur les scènes lamentables de ce temps, l'âme cède à une profonde affliction et un grand découragement s'empara de l'esprit. Comment finiront ces luttes terribles dont nous voyons le commencement? Dieu seul le sait; mais l'œil humain s'obscurcit et se trouble à sonder ce chaos.

Et en vérité on désespérerait, si d'abord, au milieu de tant de ruines, on ne se sentait pas soutenu par les grandes notions du vrai et du juste, qui sont immuables; et si en second lieu, pendant que la Cité des hommes se décompose et s'écroule, la Cité de Dieu ne réparait pas miraculeusement florissante, et si, comme le figurer de la Parole, avec ses jennes bourgeois et ses pousses vigoureuses, elle ne semblait pas nous annoncer que le printemps est proche, et que le jour de la renaissance évangélique se lève sur le monde.

Nous essaierons de tracer bientôt le tableau de ces consolantes espérances.

HENRY DE RIANCEY.

CÉRÉMONIE DE LA PROMULGATION

DE LA CONSTITUTION

Sur la Place de la Concorde.

La promulgation solennelle de la Constitution a eu lieu hier matin (13 nov.) Le temps était froid, sombre et triste; la neige tombait et un vent glacé faisait gémir les arbres dépouillés. Chacun portait en soi de douloureuses préoccupations; pas d'enthousiasme, pas d'animation, pas d'élan. Une morne et silencieuse anxiété trahissait partout les alarmes de l'avenir. Et pourtant, la cérémonie a été grande et majestueuse. C'est que la pensée religieuse y dominait. C'est que par-dessus les banderoles et les étendards, la croix apparaissait radieuse et triomphante; c'est que le cliquetis des armes et le bruit lointain des canons étaient étouffés par les voix de la prière et les harmonies des cantiques sacrés; c'est qu'au-dessus de cette Assemblée qui venait de rédiger la loi fondamentale d'un grand peuple, au-dessus de ces magistratures chargées d'exécuter les décrets de la volonté nationale; au-dessus de ce président qui lisait la Constitution nouvelle; au-dessus de toute cette pompe et de tout cet appareil se dressait l'autel de l'agneau immaculé, dont le sang a racheté le monde et peut seul encore régénérer dans un mystique baptême notre société vieillie de quatorze siècles. Oui, nous ne craignons pas de le dire: l'idée de Dieu, vague, sans doute, chez beaucoup, réduite pour plusieurs à l'état d'instinct et de sentiment, l'idée de Dieu remplissait invinciblement tous les esprits.

Des acclamations touchantes et sincères ont accueilli le clergé. Sur son passage, les légions ont crié: *Vive l'Archevêque; vive la Religion!* Ces mots ont retenti au cœur de Mgr. Sibour, et ils sont d'un heureux augure. Aux époques de crise, tout homme comprend qu'il doit aller chercher plus haut que la terre ses garanties et ses espérances; et quand un peuple tout entier a de ces retours et de ces inspirations, il provoque la miséricorde de Dieu, commande le respect et offre des gages de rennaissance et de salut.

Voici quelques détails sur la cérémonie: Une forêt de mâts vénitiens portant des oriflammes tricolores, suivant le mur intérieur des fossés qui entourent la place, disposés par groupes réguliers qui reliaient entre eux des guirlandes de feuilles de chêne, ornées enfin d'écussons sur lesquels étaient inscrits les noms des 36 départements et de chacune des colonies, composait un système de décoration simple, mais élégant. Quatre mâts plus grands que les autres, et portant d'immenses oriflammes tricolores en sautoir sur lesquelles se liaient les drapeaux de février 1848, s'élevaient aux quatre angles de la place.

Le pont de la Concorde avait aussi ses ornements: Jules trépié d'une grandeur démesurée était à la place qu'occupaient jadis les statues des grands hommes; quatre gron-

des colonnes de granit égyptien soutenaient les devises flottantes de *liberté, égalité, fraternité*.

Au centre, l'obélisque était entouré de faisceaux de drapeaux aux trois couleurs, et à son pied, faisant face à l'autel construit devant la grande grille du jardin des Tuileries, on voyait la statue symbolique de la Constitution.

L'autel, construit dans des proportions gigantesques, élevait à quatre-vingt-six pieds dans les airs son dôme quadrangulaire de velours rouge doublé d'étoffe d'or, et surmonté d'une grande croix dorée. Sur les quatre faces de la corniche on lisait la devise de la fraternité évangélique: "Aimez-vous les uns les autres!"

Sur la plate-forme qui partageait les degrés, au milieu des vingt-quatre marches, une table couverte d'un riche tapis de velours rouge, et entourée de fauteuils dorés, était disposée pour la lecture de la Constitution.

La tribune destinée aux représentants s'élevait à la droite de l'autel, au-dessus de l'un des fossés-parterres de la place. Elle était en amphithéâtre, couverte, ornée sur le devant d'une bordure amarante rehaussée d'or, soutenue par des pilastres au-dessus desquels flottaient des oriflammes.

La tribune du corps diplomatique, de la cour de cassation, du conseil d'Etat, des tribunaux et des autres corps constitués faisait pencher à celle des représentants et lui était semblable en tout point.

A neuf heures, l'Assemblée nationale, qui s'était réunie dans son palais, en sortit pour se rendre au lieu de la cérémonie. Le pont de la Concorde, qu'il y avait traversé, était garni depuis le matin d'une double haie de gardes nationaux. A sa tête marchaient son président, M. Armand Marrast, et le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, portant l'uniforme de général de division. Derrière eux venait le conseil des ministres de l'Assemblée, au nombre l'environ trois cents, et marchant deux par deux.

Quand elle a eu pris place dans la tribune qui lui avait été réservée à droite de l'autel, le clergé, qui de son côté s'était réuni à la Madeleine, s'est avancé à son tour par la rue Nationale.

Les séminaires de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, des Missions-Étrangères, de Piepus, du Saint-Esprit, trente-huit paroisses de Paris, le chapitre de Notre-Dame, un très-grand nombre de prêtres en habits de chœur, sont placés de distance en distance dans les rangs de cette procession; NN. SS. les évêques d'Orléans, de Quimper, de Langres, et le préfet apostolique de Madagascar, convertis de la chape et de la mitre, précédant Mgr. l'Archevêque de Paris. Le prélat tient la croce et bénit sur son passage.

Les cinq prélats ont pris place en avant de l'autel; puis M. le général Cavaignac et les ministres, se sont rendus sur la plate-forme qui avait été préparée; et là, debout et tête nue, malgré un froid, le président de l'Assemblée a donné lecture d'un édit et des 116 articles dont se compose la nouvelle Constitution.

La lecture achevée, une salve de cent coups de canon, répétée par six des forts détachés qui environnent Paris, a annoncé au département de la Seine la promulgation officielle du nouveau pacte social. Cependant 300 exécutants chanteurs et instrumentistes militaires, choisis parmi les élèves du Conservatoire, la garde nationale et les choristes de l'Opéra, avaient entonné le *Te Deum*, composé pour la cérémonie par M. A. Elvert professeur du Conservatoire de musique, et en même temps, Mgr. l'Archevêque de Paris, montant les degrés de l'autel, y célébrait une messe basse, terminée par la bénédiction solennelle et le *Dominus salvem nos Rempublicam*.

Le clergé, après le service divin, ayant régné la Madeleine dans l'ordre processionnel où il était venu, le défilé des troupes a commencé en présence du général Cavaignac, des ministres et des membres de l'Assemblée placés à la droite des légions, faisant face à l'obélisque et à pied.

Le défilé a fini à quatre heures.

CONFÉDÉRATION ITALIENNE.—La société qui s'est formée sous ce nom à Turin, présidée par Gioberti, Mamiani, et Audréo Romèa, vient de publier deux documents qui résument ses vues.

Le premier de ces documents est un projet de loi électorale pour la convocation de la constituante. Les traits suivants de ce projet sont ceux-ci: Tous les états auront dans la constituante un nombre égal de représentants; ces représentants seront nommés par les chambres électives, qui, toutefois, n'en pourront choisir plus de la moitié dans leur sein: ces représentants auront pour mandat de laisser intacte la forme de chaque gouvernement, tout en assurant l'union, la liberté l'indépendance absolue de l'Italie. Le second est le projet d'acte fédéral où l'on retrouve tout ce qui avait été révisé à Francfort avant que l'réalité eût commencé à se manifester.

Voici le texte des sept premiers articles. Le rôle qu'ils assignent aux gouvernements particuliers fait assez prévoir l'accueil qu'ils recevront à Turin, à Naples, à Rome et même en Toscane:

- 1° La confédération a une armée, une flotte de guerre, un trésor et une représentation diplomatique à l'étranger;
- 2° Le drapeau fédéral est le drapeau tricolore italien;
- 3° La confédération est représentée par une autorité centrale composée d'un congrès législatif et d'un pouvoir exécutif permanent;
- 4° Le congrès législatif est composé de deux chambres. Dans l'une, tout Etat est également représenté, et dans l'autre, la représentation est proportionnée à la population. Les deux chambres seront électives. L'élection de la première appartiendra aux pouvoirs constitués de chaque Etat; celle de la deuxième au peuple. A cet effet l'Assemblée constituante promulguera une loi électorale commune;
- 5° Le pouvoir exécutif est composé d'un président responsable, avec conseil de ministres également responsables. Le président est nommé à temps, par le congrès législatif; les ministres sont nommés par le président;
- 6° Il appartient au congrès de proposer et de délibérer sur toute matière d'intérêt général de la confédération;
- 7° Le congrès a également le droit d'intervenir: 1° Dans les cas de collision entre un Etat confédéré et l'étranger; 2° dans les cas de graves contestations entre un Etat et un autre Etat de la confédération; 3° en cas de pertuba-

jon à l'intérieur d'un Etat, lorsque, pour empêcher la guerre civile, les pouvoirs y constitués sont insuffisants; 4o dans le cas de violation du pacte fédéral.

ROME.—S. S., sur la proposition de S. Exc. le ministre de l'intérieur, et sur l'avis préalable et conforme du conseil des ministres, a décrété par un décret souverain d'hier (27 octobre) la cessation du commissariat extérieur linéaire des quatre légations. S. E. le cardinal Amat est de nouveau et temporairement confirmé comme légat de la province de Bologne. S. Em. ayant désiré un congé pour raison de santé. S. S. a daigné nommer pro-légat pendant l'intérim le comte Alex. Spada. S. S. a en outre chargé S. Exc. le ministre de l'intérieur de faire connaître à l'Éminentissime cardinal-président, et aux membres du commissariat souverain satisfaction pour le zèle dont ils ont fait preuve dans la difficile mission qui leur a été confiée.

ROME.—On a vu dans notre dernier numéro que le ministère déploie une heureuse énergie pour le maintien de l'ordre public. Il n'est pas moins vigilant pour réprimer les excès de la presse, qui avait su tirer parti des excès coupables du Ghetta au profit des passions incendiaires.

Un journal qui se publie dans la capitale, dit une seconde note de la Gazette (mais dans la partie non officielle), a inséré ce matin un article qui fait appel aux plus vives passions et cherche à exciter une partie de la population à se prévaloir de son nombre et de ses armes pour commettre toute espèce d'excès, et de cruautés contre l'autre. Cet article a causé, nous en sommes persuadé, un sentiment de dégoût et d'indignation à tous ceux qui l'ont lu. La population de Rome repoussera hautement loin d'elle la honte que lui ont voulu faire ceux qui lui parlent un langage aussi contraire à la civilisation. Ces coupables aberrations de la presse ne sont justiciables que du mépris et ne méritent que les châtimens de la loi.

La note se termine en assurant que le gouvernement a fait saisir le numéro et arrêter le géant responsable. En outre, les instituteurs des écoles récemment survenus dans le Ghetta sont sous la main de la justice.

ROME.—Des lettres de cette ville en date du 6 novembre apportent de graves nouvelles. Il s'agit d'un mouvement parmi les troupes pontificales en garnison dans les Marches, sur la frontière autrichienne. Le clergé séculier et régulier des États Pontificaux a offert de verser au trésor public 21,400,000 francs (21,070,000 payables en quinze ans. Le pape a accepté cette offre le 28 octobre.—Le pape a envoyé à Venise, 27,000 ecus provenant de la dotation apostolique. La cour de Rome a adressé au cabinet de Turin deux notes dans lesquelles elle proteste contre la spoliation des Jésuites et autorise le clergé à contribuer à l'impôt forcé.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 DECEMBRE 1848.

UN MOYEN DE RELEVER QUEBEC.

Depuis le 4 du présent mois, il est question pour Québec d'une entreprise importante, et qui, mise à exécution, soit nécessairement le relever de son état actuel, tout en favorisant les marchands exportateurs. Deux marchands de Québec proposent en effet d'y établir une compagnie d'entrepôt, ce sont MM. Gordon et Bockus. Ces Messieurs prétendent qu'un quart de fleur, qui vient du Haut-Canada, a actuellement à payer à Montréal 5 deniers pour charroi et emmagasinage, et ensuite 7½ deniers pour frais de transport à bord des berges de Montréal à Québec. Au lieu de ces vingt-cinq sous par quart, disent MM. Gordon et Bockus, vous pouvez ne payer que 3 deniers, en ne faisant pas de transbordement à Montréal, et en allant directement du Haut-Canada à Québec; vous économisez ainsi dix-neuf sous. Nous croyons bien que ces Messieurs ont des données suffisantes pour faire les avances qui précèdent. Néanmoins quel que marchand prétend avoir, durant l'été, envoyé de la fleur de Montréal à Québec moyennant dix sous par quart et assuré que le transbordement et le queage au emmagasinage ne leur a pas coûté plus de six sous par quart. Comme l'on voit ce serait 10 sous au lieu de vingt-cinq. Néanmoins nous nous informons qu'il se trouve en faveur du système des deux marchands de Québec une différence contre Montréal de 10 sous. Mais disent avec raison des marchands de cette ville: "Est-ce que l'on s'imagine qu'il y aura rien à payer à Québec pour l'emmagasinage et le transbordement? Au contraire, un expéditeur directement du Haut-Canada à Québec, il faut bien se souvenir que la plupart du temps il faudra débourser les charges et les mettre en magasin. De là des frais semblables à ceux de Montréal." Seulement nous devons observer qu'il y aura un double transbordement d'épargne. Ce transbordement joint à la différence entre le prix du fret de Montréal à Québec et le prix du fret des produits allant directement du Haut-Canada à Québec, devra faire en faveur du plan de MM. Gordon et Bockus une épargne d'à peu près sept à huit sous par chaque quart de fleur. C'est encore là une différence assez forte pour engager à secourir l'entreprise proposée.

Toute fois si l'on nous dit que nos calculs ne s'ont pas basés sur ce que nous sommes mal informés, nous consentons à prendre les chiffres présentés par MM. Bockus et Gordon; vingt-cinq sous pour le quart de fleur de Montréal à Québec avec emmagasinage à Montréal, et six sous pour le quart de fleur parcourant la même distance, mais allant directement du H. C. à Québec. Mais nous croyons qu'il faudra encore ajouter ces chiffres ne sont pas exacts, et en voici la raison. M. M. Bockus et Gordon comptent l'emmagasinage à Montréal et ne le comptent pas à Québec. Or, selon nous, parce qu'un quart de fleur descend directement du H. C. à Québec, au lieu d'être débarqué à Montréal, emmagasiné, puis expédié pour Québec; ce n'est pas une raison de dire que l'emmagasinage qu'il faut faire à Montréal, il ne faudra pas le faire à Québec. Au contraire, cet emmagasinage est indispensable, et voilà pourquoi nous croyons qu'il faut ajouter aux six sous de transport. Il restera encore selon les calculs de MM. Gordon et Bockus 12 à 13 sous en faveur de l'expédition directe du H. C. à Québec. Cela est vrai, et voilà la raison qui nous fait dire qu'en admettant nos premiers calculs, ou en adoptant ceux de MM. Gordon et Bockus tels que nous venons de les modifier en dernier lieu, ou enfin à plus forte raison en les prenant tels que donnés originellement, Québec a un fort intérêt à secourir le plan d'une compagnie d'entrepôt, car ce sera ainsi augmenter son activité, son commerce et ses exportations.

Mais on se demande sans doute pourquoi Québec se trouve être ainsi plus à même d'exporter que Montréal. La première raison c'est que Québec a un port magnifique qui

peut contenir des flottes entières en toute sûreté et commodément. Montréal a bien aussi un port, mais il n'a jamais eu la pensée de le comparer à celui de Québec. Toute fois bien que notre port ne soit pas aussi beau ni aussi grand (tant s'en faut) que celui de Québec, il peut néanmoins recevoir un bon nombre de vaisseaux et faire un commerce fort étendu. Quelle est donc la principale raison qui s'oppose à ce commerce en ce moment? C'est l'accès difficile et (pour le plus grand nombre des gros vaisseaux) impossible à notre port. C'est le lac St. Pierre qui est le grand obstacle. Il y a quelque temps nous avons parlé de continuer le creusement du lac St. Pierre; nous nous sommes prononcé après des ingénieurs des plus distingués en faveur du parachèvement du chenal droit pour les raisons alors énumérées. Notre confrère du Journal de Québec fut d'un avis différent, et se prononça en faveur de l'autre chenal pour plusieurs raisons qu'il donna alors. Aujourd'hui nous n'avons pas changé d'opinion, parce que nous n'avons pas encore été convaincus que les données sur lesquelles nous fondions notre opinion étaient erronées. Dans tous les cas, nous ne tenons pas fort à notre opinion à ce sujet; car nous pouvons facilement nous être trompés (ce dont nous ne nous sommes pas encore aperçus), et nous nous inquiétons fort peu que ce soit l'opinion de notre confrère du Journal ou la nôtre qui l'emporte en cette circonstance. Tout ce que nous désirons, c'est qu'il soit fait dans le lac St. Pierre un chenal suffisant pour le passage d'un tonnage beaucoup plus élevé qu'actuellement, et surtout pour que l'on puisse charger et décharger complètement à Montréal les vaisseaux partant pour l'Europe ou en revenant. Avec la Libre Navigation et le Libre Commerce, et par là même le commerce de l'ouest, Montréal aurait de grands chargements à faire; ce serait un entrepôt des plus considérables, sans compter que le chemin de fer de Portland devra nécessairement augmenter en outre de beaucoup son commerce. Ce n'est pas à dire pour cela que Québec cesserait de prospérer. Non; Québec aura toujours pour lui son port, presque sans égal, et deviendra avec la Libre Navigation, et le Libre Commerce actif et florissant.

De tout cela donc, nous concluons que Québec ferait bien d'accueillir favorablement le projet d'une Compagnie d'entrepôt, que Montréal doit faire tout ce qui pour obtenir l'établissement d'un chenal dans le lac St. Pierre, et que Montréal et Québec et le tout le pays avec eux doivent continuer de demander le Rappel des Lois de Navigation.

Ce n'est le nom de Rossi paraît devoir figurer dans l'histoire de Papes, il devient convenable de donner une petite notice biographique de ce personnage. Il naquit dans la petite ville de Massa-Carrara dans le temps qu'elle était gouvernée par l'archiduchesse Marie-Beatrix vers 1790; ainsi il vint au monde sujet autrichien. En 1808, un décret de Napoléon le ren fit sujet français, en faisant Carrara et la duché, province de l'Empire. Nous le trouvons ensuite à Suze comme avocat, et en 1814, il était sujet du Pape; mais ayant ensuite mis sa destination sous celle de Murat, nous le voyons soudainement à Naples, sujet napolitain; il se joignit à Salfi dans une tentative révolutionnaire. Après la défaite de Murat, il traversa les Alpes, et s'établit à Genève où il se maria à une femme suisse, et il devint sujet helvétique en 1820. Il fut un siège dans le conseil cantonal et à la diète fédérale; mais qui sema le germe de l'antipathie contre lui d'où est sorti le *Sunderbund*. Ayant fait connaissance avec le duc de Broglie, au château Cabbot, si fameux pour les grands hommes et les femmes célèbres qui l'ont visité, il obtint de Guizot par le moyen de ce duc une place de professeur au collège de la Sorbonne, et redevint sujet français; mais sa chaire ne fut pas un lit de roses; car dans les commencements, il fut méprisé des étudiants, et il fallut la présence des gens d'armes pour qu'il pût donner ses leçons; mais son érudition, sa méthode claire et si-écrit compréhensif des préjugés. Il fut un constant contributeur de la presse, et écrivit un sommaire sur la politique dans la *Revue des deux mondes*. Il fut fait Pair de France pour sa bonne réussite dans son ambassade à Rome. On dit qu'il influé dans l'élection de Pie IX, dont il est maintenant le premier ministre. Les honneurs sont tombés sur Pellegro Rossi; les citoyens de Bologne, où il avait pratiqué la loi, se sont trouvés flattés de sa promotion à la charge de premier ministre, qu'ils l'ont élu pour leur représentant dans la Chambre où il y avait un siège vacant. *Tablet de Londres.*

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.

AUTRICHE.—Les troupes ont fait chanter, le 18 novembre, une messe solennelle à quelques milles de Vienne, pour le repos de l'âme du comte De Latour, perdu durant l'insurrection. Il y avait 15,000 soldats présents à cette solennité religieuse, pendant laquelle le canon se faisait entendre de minute en minute. Le prince Windischgratz a après cela passé les troupes en revue. Vienne continuait à avoir une apparence de tranquillité; le peuple avait été forcé à rendre ses armes.

PRUSSE.—Les villes sont en opposition avec les populations rurales. A Berlin, le peuple opposait toujours une résistance passive à la loi martiale qu'avait proclamée le général Wrangel; il n'y avait pas encore eu de collision; et le sang n'avait pas encore coulé. L'Assemblée nationale avait encore été dispersée par ordre du Gén. Wrangel. Breslaw et les autres villes semblaient prêtes à se révolter; les campagnes étaient d'un avis différent. La garde bourgeoise à Berlin avait été désarmée.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.—Düsseldorf a été mis en état de siège le 22 novembre. La garde civique devait déployer les armes, et les troupes de ligne avaient ordre d'occuper toutes les places publiques. L'archiduc Jean, vicar de l'Empire, vient de publier une adresse à la nation Allemande; il censure les procédés en Prusse (1), et recommande avant tout l'union entre tous les vrais Allemands.

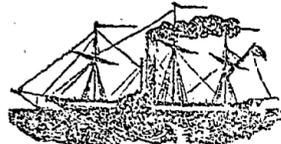
DANEMARK.—Le ministère a résigné; il s'en formait un nouveau, aux dernières dates.

FRANCE.—On attendait Lamartine de jour en jour, et on disait qu'il ferait un effort pour obtenir la présidence; on ne croyait pas qu'il réussit. Odilon Barrot s'est déclaré en faveur de Louis-Napoléon Thiers inclinait du même côté.

ITALIE.—Radetzky a annoncé par une proclamation qu'il allait imposer une contribution forcée sur les membres du ci-devant gouvernement provisoire, et sur tous ceux qui ont pris une part active dans les derniers troubles.

Jeudi prochain, S. H. le Juge Monlelet fera une lecture sur "L'indépendance du caractère." La lecture se fera à l'Hotel Donegana. Le prix d'entrée sera de quinze sous par tête. Les Dames sont admises de droit et sans payer, aussi bien que les membres de l'Institut.

TRES-IMPORTANT.



ARRIVEE DES STEAMERS

NIAGARA ET WASHINGTON.

Les steamers Niagara et Washington sont arrivés à New-York dans la journée de samedi. Ils nous apprennent la triste nouvelle d'une RÉVOLUTION A ROME. Cette révolution aurait été préparée par les Clubs. Après avoir assassiné le premier ministre Rossi, la populace (et non le peuple) a marché sur le Quirinal (le 14 novembre), où il a demandé au Souverain Pontife un nouveau ministère, la déclaration immédiate de la guerre à l'Autriche, etc. Une compagnie de 100 Suisses a résisté à la populace, pendant que le corps diplomatique, qui était au Palais pour protéger Sa Sainteté de leur influence morale. Les assiégeants voulaient alors mettre le feu aux portes, mais les Suisses tirèrent quelques coups de fusils et la populace prit la fuite. Bientôt plusieurs mille hommes des troupes régulières entourèrent le palais et commencèrent une fusillade contre les ouvertures. Les Suisses furent cédés; Monseigneur Palma, secrétaire du Pape, fut frappé d'une balle dans la poitrine. Les assiégeants l'emportèrent par leur nombre. Le Souverain Pontife entra alors avec eux en négociations qui se terminèrent par la formation d'un nouveau ministère, dont les chefs des insurgés formèrent partie; le Pape consentit à cet arrangement qui était terminé le 18. Le nouveau ministère a récompensé la fidélité des Suisses en les congédiant. Les gardes nationales ont remplacés partout.

En France, l'Assemblée nationale (une majorité) a donné un vote de confiance à Cavaignac, qu'elle a déclaré avec raison avoir bien mérité du pays; le général a parlé durant vingt-quatre heures sur les points d'accusations faits contre lui. Ce discours a eu pour Cavaignac un heureux résultat; les fonds publics ont immédiatement subi une hausse, et l'on croyait que les chances du général pour la présidence de la république avaient beaucoup augmenté. Mais voilà bien que Louis-Napoléon fait paraître son manifeste. De suite il s'est opéré un nouveau revirement dans l'esprit des Parisiens; le prince dit en effet qu'il est sincèrement (?) républicain; qu'il déteste le socialisme; que, s'il est élu, il conservera (?) la paix avec les nations voisines; qu'il regarde l'armée et la conscription comme un lourd fardeau à alléger; enfin que, président, il s'entourera de tous les capacités possibles, et qu'il saura employer l'intelligence et récompenser l'honnêteté partout où il les trouvera, sans avoir égard aux distinctions de partis. Cavaignac vient de faire un mouvement populaire en faveur du souverain Pontife. On craignait que le Pape ne fût soumis à des violences personnelles, et l'on pensait qu'en vue du traitement qui venait de lui faire subir ses sujets et l'armée, S. S. se préparait à quitter Rome. Cavaignac a dépêché quatre steamers armés avec une brigade de 2500 hommes; le convoi se rend à Civita-Vecchia pour assurer la liberté du Pape et faire respecter sa personne.

En Angleterre et en Ecosse, le crochets diminue toujours.—Lord Melbourne est mort, ainsi que M. Charles Buller, M. P., connu en Canada.—Le marché monétaire était toujours très-bon. Les exportations à Liverpool ont été très grandes, et le nombre de marchands américains, qui achètent à Manchester, est plus grand qu'à aucune autre époque.—La fleur était à 26c. et 27c., le blé à 6c. 9d. et 7c. 9d.

En Hongrie, la guerre continue. Les impériaux étaient sur le point d'envahir le pays. Les Hongrois leur préparaient une chaude réception.

En Autriche, le Dr. Bohner (Anglais) et le Dr. Zelik ont été exécutés à Vienne pour avoir pris part à l'insurrection. On rapportait que Windischgratz avait été assassiné; on ne le croyait pas. On disait que l'Autriche avait accepté l'offre des Puissances médianctes de tenir à Bruxelles la conférence pour la pacification de l'Italie.

En Allemagne, on avait découvert à Francfort un complot socialiste qui avait pour but d'assassiner plusieurs membres du Parlement Allemand et de faire une révolution.

En Italie, l'Armistice entre Charles Albert et l'Autriche continuait et devait continuer tout l'hiver. Les difficultés entre Naples et la Sicile semblaient devoir s'arranger bientôt. On rapportait la mort de Radetzky.

Nous n'ajoutons aucune réflexion au récit que nous venons de donner des nouvelles que nous transmet le télégraphe. Nous ne pouvons en effet comprendre encore (sans avoir les détails et les causes) ces événements importants. Toujours est-il que le Souverain Pontife souffre aujourd'hui pour son troupeau; et nous ne doutons pas que les fidèles ne s'unissent en ces circonstances difficiles à leurs bien-aimés Pasteurs, pour demander à Dieu de donner à son Représentant sur la terre toute la force et les lumières qui lui sont si nécessaires dans ces moments de crise et d'épreuves.

Ceux qui ont lu la Série des lettres des missionnaires des îles Sandwich dans les annales de la propagation de la foi et qui connaissent les persécutions que les chrétiens y ont endurées, surtout de la part des ministres méthodistes, verront avec plaisir la nouvelle suivante que nous donne le *Tablet de Londres*: "On annonce que douze sœurs de la charité vont s'embarquer à Brest pour Honolulu, capitale des îles Sandwich, à la demande du roi Kameamea, pour y fonder des couvents de leur ordre."

On nous apprend que d'ici au 27 courant le chemin de fer de Montréal à St. Hyacinthe sera complété et mis en activité.

LA FIÈVRE DE L'OR.

Nous voyons par nos échanges des États-Unis que la fièvre de l'or règne fortement en Californie et dans plusieurs autres parties de l'Union Américaine. La cause de cette maladie contagieuse, c'est la découverte des mines d'or de la Californie. Ces mines sont situées dans la Vallée du Sacramento. Quatre mille personnes, dont la moitié est composée d'indiens, sont employées à l'exploitation de ces mines, d'où l'on tire tous les jours pour \$30000 à \$50,000. Quelques rapports disent que ces mines ont une étendue de 100 milles sur 75 milles. Aussi, des personnes, qui espèrent s'enrichir en quelques mois, se hâtent de se rendre aux mines, afin de les exploiter, et cette fièvre de l'or est si grande, qu'en Californie, les cultivateurs quittent leurs terres pour courir aux mines, et qu'on ne peut trouver d'ouvriers que moyennant \$75 à \$100 par mois.

On nous dit que cette maladie contagieuse qui, de proche en proche a gagné jusqu'à New-York, vient d'éclater en cette ville où elle commence à faire quelques ravages. Il paraîtrait en effet que quelques citoyens de cette ville auraient l'intention de prendre la route de la Californie et aller y exploiter les mines. C'est une manie qui devra bientôt se passer, quand on aura les récits des actes de pillage et de violence qui ne peuvent manquer d'arriver dans ces régions minières. En attendant, comme remède à la fièvre qui s'est introduite à Montréal, nous dirons que d'après les calculs exacts, on ne peut pas se rendre du Canada à la Californie à moins de \$400 à \$500.

ALBUM LITTÉRAIRE DE LA MINERVE.

Nous avons reçu de M. le propriétaire de la Minerve l'Album Littéraire de la Minerve, qui complète le volume de l'Album de la Revue Canadienne pour 1848. Nous offrons nos remerciements à notre confrère pour l'envoi de cet ouvrage.

Cette dernière livraison se compose de 60 pages outre le couvert. Elle contient la fin de la "Famille du Contrebandier" que nous n'avons pas eu le temps de lire. A la suite, nous trouvons le chapitre III de l'histoire populaire de Napoléon par Marco de St. Hilaire; c'est le récit de la traversée de Napoléon de France en Égypte, et celui de ses premières victoires contre les mamelouks. Vient ensuite "la destruction des Hurons," article extrait des *Mélanges Religieux*, quoiqu'il n'en soit pas fait mention. "Les Roses Jaunes," nouvelle d'Alphonse Karr, viennent après, accompagnées de "Marie Tarakanof," nouvelle historique de Mad. De Roolz. Le tout se termine par le petit *Courrier* de Montréal de Figaro. Ajoutons que l'Album renferme une jolie mélodie qui a pour titre "Viens près de moi"; la musique est de F. Masini.

Nous nous permettons ici quelques légères observations. On aimerait à voir cet *Album Littéraire* contenir un plus grand nombre d'articles de littérature Canadienne. M. Davernay, qui, nous dit-on, possède un recueil considérable, fait par lui depuis longtemps, de morceaux de poésie et de prose indigènes, devrait profiter de l'occasion qu'il a de leur donner une existence plus durable et de les faire connaître à la génération actuelle. Outre cela, nous espérons qu'il saura recueillir les articles qui voient le jour de temps à autre et qui ne doivent pas être à tout jamais enfouis dans les masses de journaux. Nous suggérons encore à notre confrère de donner dans chaque livraison une place à des biographies d'hommes célèbres; cela instruit tout en amusant. Quant à Figaro, il plait assez de le voir s'occuper des affaires Européennes; mais on aimerait aussi à le voir faire une revue générale des événements qui ont lieu dans le mois en Canada; nous espérons qu'il commencera dans la prochaine livraison, ce ne sera que contribuer à augmenter la popularité de l'Album. Ce recueil, qui déjà mérite le patronage du public, le mériterait encore davantage par ces améliorations. Dans tous les cas, nous ne doutons pas que l'Album Littéraire et Musical de la Minerve, en continuant à être instructif, moral, religieux et amusant, ne rencontre un encouragement bien grand dans nos villes et dans nos campagnes.—Pour les prix d'abonnement, voir l'annonce.

LECTURE PUBLIQUE.

Samedi dernier, M. Etienne Parent, assistant secrétaire provincial, a fait devant l'Institut sa lecture sur "le présent et le spirituelisme dans leurs rapports avec la société." Bien que nous ayons pris de nombreuses notes sur le travail de M. Parent, nous ne le jugeons pas aujourd'hui; car on nous dit que cette lecture va être publiée, et nous voulons agir avec toute liberté envers M. Parent, dont nous craignons de devoir être forcé à désapprouver une grande partie des idées émises dans sa lecture. Toujours est-il que l'impression, qui nous est restée de cette lecture, n'est guère favorable aux idées de M. Parent, qui peut avoir de très-bonnes intentions, mais qui, nous craignons fort, n'a pas été heureux dans les moyens suggérés par lui pour le perfectionnement, ni dans plusieurs de ses nombreuses appréciations en tous genres. Ainsi, nous attendons qu'on publie la lecture en question; et si cette publication ne se fait pas, alors nous nous servirons de nos notes. Dans les deux cas, nous dirons franchement et impartialement notre façon de penser.

NE VOUS ALARMEZ PAS.

Ce soir, à sept heures et demi, les cloches de la plupart des maisons de pompe doivent sonner durant dix minutes. Il paraît que la corporation vient de démettre deux capitaines de pompiers, et que les compagnies indignées se réunissent ce soir pour se rendre en corps au Conseil de Ville et offrir leur résignation. C'est-là un mode d'action tout-à-fait inusité parmi nous. Bien que les deux compagnies de Pompiers Canadiens ne prennent pas part à ce mouvement, nous ne pouvons que le regretter; car il est de nature à faire croire de la part des pompiers à une pensée d'intimidation vis-à-vis le conseil de Ville; ce qui, sans doute, est loin de l'idée des requérants. Nous espérons que, si les pompiers persistent dans ce projet, ils useront de procédés paisibles, et tels qu'il convient à des pétitionnaires et à des citoyens paisibles et amis du bon ordre.

Nous voyons que les Directeurs de l'Association Mercantile de la Bibliothèque à Montréal vont faire prochainement une tournée dans la ville et les faubourgs pour augmenter le tableau déjà si étendu des membres de cette utile société Littéraire. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur démarche.

Nos lecteurs ne manqueront dans la feuille de ce jour la première de nos correspondances de Washington; elle devra les intéresser. Nous laissons notre correspondant exprimer ses opinions au sujet des Etats-Unis, nous réservant à faire des remarques en temps et lieu. — Nous voyons que notre compatriote est déjà enthousiasmé, d'autres diraient engoué, des Américains. C'est tout naturel; il n'a encore pu voir que le clinquant, il devra plus tard modifier un peu ses idées. Quant aux nègres, que notre correspondant désigne sous le nom de "ces êtres-là," quoiqu'il en dise, nous ne pouvons croire qu'ils aiment la servitude; ce mot-là est un mot américain que notre correspondant a emprunté pour l'occasion; il en verra bientôt le peu de justesse et de vérité.

(Pour les Mélanges Religieux.)

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DES ETATS-UNIS.

National Hotel, Washington, 5 décembre 1848.

Monsieur le Rédacteur,

Après plus de cinq jours de voyage, j'ai pu hier soir me reposer très-confortablement dans la métropole de l'Union Américaine, et aujourd'hui je m'empresse de remplir ma promesse en commençant une série de correspondances sur les débats du Congrès, etc; je les rendrai aussi peu volumineuses et aussi peu nombreuses que vous le désirez, dussé-je ne pas vous communiquer toutes les leçons que je recevrai et que nous avons à prendre à l'école de ce peuple intelligent, éclairé et prospère, au milieu duquel je suis établi pour quelque temps.

Comme vous le comprenez, les irrégularités des trajets d'hiver m'ont empêché de pouvoir être présent à l'ouverture du Congrès, mais cette cérémonie est de pure forme et ne dure que quelques instants. Le Sénat fait avertir la Chambre des Représentants que le quorum des Sénateurs est complet, et qu'il est prêt à procéder aux affaires; de son côté, la Chambre des Représentants aux affaires, et donne avis au Président que le Congrès est prêt à recevoir toute communication qu'il lui plaira de faire. C'est ainsi qu'a commencé la seconde Session du vingtième Congrès. Après ces formalités obligées, M. Douglas, de l'Illinois, informa le Sénat qu'il introduirait à la prochaine opportunité, les Bills suivants:

- Un Bill pour établir le territoire de Nebraska;
Un Bill pour établir le territoire de New-Mexico;
Un Bill pour admettre la Californie dans l'Union comme Etat.—Les Sénateurs levèrent alors leur séance.

Les Représentants du peuple n'ont rien fait de plus ce jour-là; après une heure passée pour choisir les sièges que chacun doit occuper pendant la présente Session, un des représentants de l'Illinois, M. Smith, donna avis qu'il introduirait deux bills, un pour qu'il soit permis à l'Etat de l'Illinois de construire un Railroad qui irait de l'Etat de l'Illinois à la chaîne des lacs du Nord à Chicago, un autre bill pour obtenir le même droit aux Etats de l'Indiana et de l'Illinois, ainsi qu'un ou trois des terres publiques, dans la vue de joindre, par un Railroad, New-Albany dans l'Etat de l'Indiana, à la ville d'Alton, dans l'Illinois. — Il est bien probable que ces améliorations ne resteront pas à l'état de projet des deux ou trois années durant, comme il arrive souvent chez nous, notamment pour le Canal du Sault St-Louis au lac Champlain, et pour la grande chaîne de Railroads unissant les Colonies Anglaises du Nord de l'Amérique.

Le Congrès s'est assemblé aujourd'hui à midi, heure des séances, pour recevoir le Message du Président Polk. J'ai pu être présent pour entendre la lecture de la dernière partie de ce document. Vos échanges des Etats-Unis vous le feront parvenir sans doute, et je suis persuadé que vous le lirez avec beaucoup d'intérêt. Vous verrez entre autres choses que le système de poste américain, bien que le taux du port des lettres soit très-peu élevé, a fourni cette année \$50,400 de plus que les dépenses de ce département. Le gouvernement y perdait dans le commencement, aujourd'hui ses pertes lui sont remboursées. Est-ce que l'établissement d'un système n'aurait pas le même effet en Canada? Oui, je le crois car, comme le dit M. Polk, un système de poste à bon marché, bien réglé, est le meilleur moyen de répandre l'éducation et de cultiver l'intelligence chez le peuple, en lui fournissant les moyens de lire, de s'instruire.

Je ne vous dirai rien de la physiologie des chambres américaines, je n'ai pu les voir encore qu'un instant, mais assez pourtant pour me faire croire que l'antagonisme ou l'esprit de parti n'y est pas aussi fort que chez nous, tant s'en faut. Tout semble devoir se faire amicalement et de la meilleure humeur possible. Ici, il n'y a pas de privilège de race à réclamer; les droits politiques sont égaux et également respectés par tous; la politique de faction ou d'individus ne se fait pas jour; on s'entend sur les relations internationales et les grands intérêts du pays sans récriminations personnelles. Rien de plus imposant et de plus respectable que la réunion des citoyens les plus intelligents d'un peuple qui se tient au premier rang parmi les nations du monde. J'aurai occasion de les connaître et de les apprécier mieux. Comme tous ceux qui voyagent dans ce pays, je n'ai pu m'empêcher d'admirer les immenses travaux faits pour améliorer les voies de communication et pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité des Etats-Unis. Aussi ne rencontre-t-on pas de malheureux, l'aïeance se fait sentir dans toutes les classes, si toutefois on peut dire qu'il y a des classes différentes dans les Etats-Unis. S'il y a une ligne de démarcation, c'est entre les noirs et les blancs, mais ce n'est que l'accomplissement d'un décret divin! Dieu se souvient d'avoir maudit Canaan, et de lui avoir dit que ses descendants seraient les serviteurs des serviteurs de ses frères, et on s'accorde à croire que les noirs sont ses descendants. D'ailleurs, ces êtres-là semblent prendre un certain plaisir à servir; de même qu'ils paraissent jouir d'une aussi grande somme de bonheur que les autres.

J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Bristow à New-York à l'Irving House, et de converser avec lui quel

que temps sur ses visites aux divers pénitenciers des Etats-Unis. Vos lecteurs savent, sans doute, que M. Bristow est membre de la commission d'enquête au Pénitencier Provincial de Kingston, par laquelle il a été délégué dans les Etats-Unis, conjointement avec M. Brown, pour voir les améliorations à faire dans notre système pour le rendre aussi avantageux que celui des pénitenciers américains. Ils ont visité les principaux établissements de tous les Etats, ils ont bien examiné les différences, les avantages et les désavantages des deux systèmes, c'est à dire, du Système Auburn, et de celui qu'on appelle séparé, parce que les prisonniers travaillent séparément. Je ne suis pas autorisé à donner des détails, mais je puis vous promettre un rapport intéressant que la commission publiera dans quelque temps. M. Bristow me dit qu'il y a beaucoup à réformer pour mettre notre pénitencier sur un pied aussi avantageux que le sont ceux des Etats-Unis.

En Canada, nous avons peine à soutenir un Journal d'Agriculture; ici non seulement on soutient des journaux de ce genre, mais on reçoit avec la plus grande faveur tous les ouvrages qui se publient sur ce sujet, et ils sont lus avec avidité; on cultive ici, non pas par routine, mais d'après l'expérience, et d'après un système raisonné, et l'agriculture prospère à l'égal des autres branches d'industrie. L'exemple, et plus encore la nécessité nous porteront bientôt à faire du progrès sous ce rapport; nous sommes en voie d'y arriver par le moyen de l'éducation, si on la maintient sur le pied libéral sur lequel elle est établie. Tout-à-vous, R. B.

Nous voyons que la Minerve de jeudi dernier suggère la nomination de quelques Canadiens-Français dans quelques bureaux publics, dans celui du receveur-général en particulier. Il ne faut pas croire que la Minerve paraisse s'opposer à la nomination de M. Bristow; au contraire, elle croit ce Monsieur bien capable de remplir la situation et le méritant.

Nous avons déjà, pour notre part parlé favorablement de la nomination (en expectative) de M. Bristow. Quant aux Canadiens-Français à introduire dans les bureaux publics, nous ne pouvons que concourir dans ce que dit sur le même sujet notre confrère de la Minerve, qui entend parler de la justice à rendre aux Canadiens-Français, mais qui, comme nous, ne veut pas faire de fanatisme ni de distinctions d'origine. De même que nous nous sommes élevés contre ceux qui voulaient exclure les Canadiens-Français des bureaux publics, parcequ'ils étaient Canadiens-Français; de même, nous nous élevons contre ceux qui voudraient exclure les Anglais, Ecossais, etc., parcequ'ils ne sont pas Canadiens-Français. Ce n'est pas une raison de croire que nous ne sommes pas prêts à demander et que nous ne demandons pas que les Canadiens-Français reprennent dans les bureaux publics la place à laquelle ils ont justement droit, et dont on les a chassés, parce qu'ils n'étaient pas d'extraction britannique. Au contraire, nous ne cessons de demander, chaque fois que nous en aurons occasion, qu'on rende justice aux Canadiens Français, comme nous le demandons pour tous nos autres compatriotes; et nous devons dire aujourd'hui que certainement, dans un grand nombre de départements, les Canadiens-Français ont été systématiquement exclus, ce à quoi nos ministres ne manqueront sans doute pas, chaque fois qu'ils le pourront, de porter un prompt remède.

Le temps continue à être doux et beau depuis 7 ou 8 jours et bien qu'un de nos confrères de Montréal annonce que l'hiver est arrivé, nous sommes encore à l'attendre. Les steamers continuent à traverser entre cette ville et Longueuil et Laprairie, et hier le Vulcan nous est arrivé venant de Sorel. Remarquons qu'hier était le dix-huit Décembre. Après cela n'osons plus dire que nous avons en Canada des hivers de 7 à 8 mois.—Aujourd'hui, nous avons un vrai temps de printemps; pas de neige; le ciel est pur et le soleil brillant.

Nous voyons par l'Ami de la Religion de Paris que l'Assemblée Nationale a discuté le Budget des cultes, qu'il a fixé pour l'année 1849. L'Administration centrale aura 57,101 fr. le culte catholique recevra un traitement de 37617620 fr et les cultes non-catholiques 1411735 francs. L'Archevêque de Paris continue à avoir un traitement de 40000 fr.

Le procès pour libelle contre le Pilot n'a pu avoir lieu hier, faute d'un nombre suffisant de jurés.

L'Hon. Malcolm Cameron est parti la semaine dernière pour Toronto, d'où il est allé dans l'ouest.

- M. E. B., lettre reçue; c'est fort bien; une réponse bientôt.
M. O. B., billet reçu; le journal est expédié.
M. D. M., lettre et remise reçues; nos remerciements. Continuez; un mot bientôt.
M. M., le tout est parvenu.

Nous trouvons dans l'Abbeille de la Nouvelle-Orléans l'annonce qui suit; vive le pays de la Liberté, de l'Egalité, et de la Fraternité!!!

HABITATION A VENDRE. Le soussigné offre à vendre son habitation établie en sucrerie, située sur le Bayou de la Fourche, à 4 1/2 milles du Donelsonville.

Il y a sur l'habitation environ quatre vingt-têtes d'esclaves tous jeunes, mulets, chevaux, bœufs, charrettes en quantité suffisante pour l'exploitation! Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur l'habitation, ou à Messieurs LAFOREST et SQUIRES, N. Orléans.

DE TOUT UN PEU.

VOLEUR DE GRANDS CITEIENS.—On nous apprend que vendredi matin, lorsque la malle poste de Québec était à la distance de 2 milles de cette ville, un brigand qui était accompagné de quelques autres a déchargé un pistolet sur le conducteur de la malle, mais n'a pu le blesser. La malle contenait de £100 à £500. Les voleurs n'ont pu ainsi réussir dans leur tentative.

STEAMER.—Vendredi, il a dû partir de St. Jean un steamer pour Whitehall, à l'occasion de l'ouverture du chemin

de fer de Whitehall à Troy; la distance entre ces deux villes devra se parcourir en trois heures.

DEBENTURES.—Au 15 courant, il avait été émis pour £195727 de débentures, il en était rentré pour £112380, il y en avait encore en circulation pour £86347.

ARPEUTEUR.—R. G. Burton, gentilhomme, est nommé Arpenteur pour le Bas Canada.

JUGES DE PAIX.—A. T. Voyer, J. Symans, J. Bowker, A. W. Lay, H. D. Hungerford et N. S. Brown, écros, sont nommés Juges de Paix pour le district de Montréal. Sont nommés Juges de Paix pour le district de Québec, L. H. Noël, Michel Frenet et Charles Campbell, écros; et pour district de Trois Rivières, A. L. Guoin, écros.

INCENDIE.—La Gazette de Montréal d'hier rapporte, que le moulin à moudre à la Rivière du Loup (en haut) est devenue la proie des flammes le 11 du courant, la perte est estimée à £2000; pas d'assurances. Le moulin appartenait à M. Guy.

FACTORIE.—La Gazette de Sherbrooke dit qu'à la factorerie de laine de Sherbrooke, on fait par jour 200 verges d'étoffe; ce qui fait 60000 verges par an. On en estime la valeur à £9000. Dix-huit personnes sont employées dans l'établissement, où l'on consomme 60000 livres de laine. Durant l'été, il a été envoyé 8000 verges d'étoffe à Montréal; le reste a été acheté dans les Townships.

COURSE AU TROT.—Il vient d'y avoir à New-York une course au trot, dans laquelle un coursier, le Trustee, a parcouru vingt milles en 49 minutes et 35 secondes!

ACCIDENT.—Le Packet de Bytown rapporte qu'un ouvrier du nom de Pierre Gravelle, vient d'être tué par la chute d'une pierre. Gravelle travaillait dans la nouvelle Eglise catholique qui est à peu près terminée, lorsqu'une pierre, tombant du haut d'un des échafauds, est allée le frapper à la tête et la tué sur le coup. Ses funérailles ont eu lieu le 15 courant.

CONFERENCE.—M. Holmes a prêché, dimanche, avec un succès qui l'emporte peut-être sur celui du dimanche précédent. Il s'agissait de démontrer la véracité des livres de Moïse. Dans ce but, la science et les savants ont été mis largement à contribution. Le sujet de cette conférence était les six jours de la création, qu'il a développé jusqu'au quatrième jour, avec une originalité d'élocution et une élévation de pensées qui ont porté la conviction dans tous les esprits. J. de Québec, du 12.

PROBLEME.—L'Abbeille de Québec propose le problème suivant: "Dans une chambre quatre coins; dans chaque coin, un chat; en face de chaque chat, trois chats; sur chaque queue de chat, un chat; combien de chats en tout?" Un "ami" répond: "quatre en tout."

PRISONNIERS.—On dit qu'il n'y a pas moins de 12500 détenus dans les prisons en Irlande.

ETATS-UNIS.—L'année 1847-48 a vu le revenu postal atteindre un chiffre inespéré: il s'est élevé à \$4,471,077. Il y a donc eu, comparativement au dernier exercice, une augmentation de \$425,184, et ce qui n'est pas moins intéressant à constater, ce produit dépasse de \$6,453 la moyenne des neuf années précédentes. Dans le total, les lettres figurent pour \$3,550,304 et les journaux pour \$747,234. D'un autre côté, les dépenses n'ont été que de \$4,198,845, c'est-à-dire de \$300,478 au-dessous de la moyenne des neuf dernières années. En vue de ce progrès, M. Cave Johnson évalue que les recettes de son département pour 1848-49 excéderont les dépenses d'environ quatre cent cinquante mille dollars. Il entre à cette occasion dans les détails déjà connus des divers services maritimes, organisés en tout ou en partie qui doivent être pour la poste la source d'un revenu toujours croissant.

UNE HISTOIRE RENOUVELÉE DE LA VIE VOLEUSE.—Le Herald rapporte le fait suivant qui se serait passé dans une barre d'Ann street. Surpris de ne pas retrouver deux billets de cinq dollars qu'il était certain d'avoir laissés dans le tiroir, le garçon aurait fini par découvrir un trou communiquant à la partie supérieure du comptoir. Ayant alors fait démonter celui-ci, il aurait trouvé neuf souris se prélassant sur un lit de billets de banque plus ou moins rongés, dont la valeur totale ne s'élevait pas à moins de \$40. L'on a eu ainsi le mot de plusieurs déficits successifs qu'il avait été jusqu'alors impossible d'expliquer. Ces souris nous paraissent trop proches parentes de certaine pie, pour ne pas être un tant soit peu de la famille des canards. Courrier.

PETITE ANECDOTE.—Le fait, que nous allons rapporter et qui est publié par l'Union franc-comtoise, a eu lieu à l'époque de la nomination de Mgr. Dufèrre à l'évêché de Nevers. Mgr. Dufèrre avait été choisi, par l'évêché de Nevers, par le ministre des cultes. Louis-Philippe avait même en premier lieu, donné son consentement à cette nomination. Lorsque le ministre vint prendre sa signature, Louis-Philippe lui dit qu'il ne signerait pas, parce que l'abbé Dufèrre était un ami de l'abbé Combalot, que cet abbé Combalot était un légitimiste enragé, qui, deux fois, avait failli soulever Marseille, et que l'abbé Dufèrre, puis qu'il était ami de cet abbé, devait un peu lui ressembler; qu'on ne pouvait donner la mitre à un légitimiste!

L'abbé Combalot fut instruit des motifs qui empêchaient la nomination de Mgr. Dufèrre. Il demanda une audience à Louis-Philippe pour l'assurer que l'abbé Dufèrre, quoique son ami, ne s'occupait en aucune sorte de politique. Louis-Philippe accorda l'audience, et l'abbé obtint la nomination de l'abbé Dufèrre. La parole vive et brillante du missionnaire frappa Louis-Philippe, et la conversation, de Mgr. Dufèrre, passa à une foule de sujets de haute importance. Vers le milieu de l'entretien, Louis-Philippe lui dit: "Vous êtes missionnaire, vous parcourrez la France dans tous les sens, votre ministère vous met en contact avec toutes les classes de la population et avec leurs misères; vous devez connaître l'opinion publique, les mœurs du peuple et ses tendances; veuillez me parler en toute franchise, je désire connaître la vérité." L'abbé Combalot parla à Louis-Philippe selon sa conscience, et le tableau qu'il lui fit de la France n'était pas propre à réjouir le prince.

Louis-Philippe ne parut pas être des paroles de M. Combalot. Il lui dit seulement: "J'étais bien renseigné sur la position et les tendances de l'esprit public. Vous dites, vous, M. l'abbé, que nous marchons à une désorganisation sociale. Ce mot n'est pas suffisant: nous marchons à l'antropopitragie, et il n'est plus temps de l'empêcher. Souvenez-vous de ce mot, M. l'abbé; vous en verrez probablement la réalisation."

UN AVOCAT.—Un jour certain avocat, porteur de moustaches, plaidait. Tout-à-coup il s'arrêta: —Avocat barbu, lui dit M. le premier président, si vous

avez dans vos pièces autant de bonnes raisons que de poils au menton, vous seriez moins embarrassé.

C'était raconté de vieillards chauves. Aujourd'hui le palais aurait besoin d'un pareil tonneur. Mais la cour de cassation y perdrait ses arrêts.

UN CLIENT.—M. L... descendait hier des assises, il paraissait préoccupé. Nous l'abordâmes.

—Cher maître, lui dit l'Ami, d'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère?

—Vous me voyez désolé. Un de mes clients, voleur de profession, vient d'être condamné à cinq ans de galères.

—Et c'est ce qui vous afflige?

—Assurément!

—Mais ne me disiez-vous pas que c'était un voleur de profession?

—Sans doute, interrompit vivement l'avocat; mais, avant d'être voleur... il était honnête homme!

Nous ne croyons pas que cette excuse soit satisfaisante auprès d'un jury.

MARIAGE.

En cette ville, par Monsieur Mercier, Chanoine Archidiacre, Paschal Lachapelle Ecros, du Sault au Récollet, à Dame Léocadie Mont'ay Veuve de Fleury-St. Jean, Ecuyer.

DÉCÈS.

En cette ville, le 18, dans la 49e. année de son âge, Loù Halimand, Ecros, marchand de fer de cette cité.

Au faubourg St. Antoine de cette ville, jeudi dernier, M. Joachim Filiot, âgé de 43 ans.

A Gentilly, le 4, à 76 ans, Dame Marie-Louise Billy, veuve de feu Abraham Groudin, Ecros.

A St. Laurent, le 17 courant, l'Honorable Gabriel Roy Membre du Conseil Législatif et Lieutenant Colonel de Milice à 78 ans. Ses funérailles auront lieu demain à St. Laurent.

A Québec, le 15, demoiselle Isabel Meikls ohu.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE:

Coin des Rues Notre Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son

ATELIER DE RELIURE,

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, Sec., Sec., &c.

Z. CHAPELEAU, Montréal, 18 déc. 1848.—4c.

ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE.

La dernière livraison de 1848, contenant un plus grand nombre de pages que les précédentes, paraîtra dans le cours de cette semaine. Le tirage des premières séries étant commencé, lorsque le nouveau propriétaire en a fait l'acquisition, il sera impossible de l'adresser à tous les abonnés de LA MINERVE, le nombre d'exemplaires n'étant pas assez considérable. La prochaine livraison sera tirée à un nombre plus considérable, elle paraîtra dans le cours de janvier avec plusieurs améliorations et contiendra plusieurs morceaux de Littérature Canadienne.—12 déc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUT LES MOIS,

Par livraisons de 40 Pages de Matières,

avec un

MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

DR. GENAND,

Coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal 21 Novembre 1848.—5c-1s.

LE DR. P. BEAUBIEN

Pharmacien d'annoncer, que les occupations multiples, qui l'ont empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation chez lui, seront de 10 à 11 heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal 1er Décembre 1848.—3s.

TROUVE

UN CAMAIL, dont on ne connaît pas le propriétaire, il a été laissé à l'imprimerie de MM. Lovell et Gibson. S'adresser à ce bureau. Montréal, 12 Décembre 1848.

L. A HUGUET-LATOURE, NOTAIRE.

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. Montréal, 20 octobre 1848.—6m

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM.
1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre quatre et onze heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, s'agissant de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat jura à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le : nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot usqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les déficissements voulus se fassent sur chaun.

Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chênes l'Acres, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gently, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorci, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'éballe et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missions.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont :

1. — Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2. — Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3. — La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce pour le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4. — Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 piéps et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de traces sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. GLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, le 14 novembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc.; Gravures, Images, etc.; Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

NOUVEL

ETABLISSEMENT

EE

RELIURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELEAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses Patrons, et la beauté de ses ouvrages, sont une garantie pour l'avenir qu'il satisfait les personnes qui lui accorderont leur patronage.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada. Le Soussigné espère donc que le public, trouvant sous tous les rapports son avantage chez lui, daignera reconnaître les efforts qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'encourageront.

Ses prix seront extrêmement réduits.

ZEP. CHAPELEAU.

Montréal, 21 nov. 1848.

A VENDRE,

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE

ET

CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est plus beau, plus amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit : Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif.

La liste des Examineurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc., etc.

CE CALENDRIER SE VEND À TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de richesses d'objets d'ornements et tous les articles en bronze et en argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants on trouvera les prix considérablement réduits.

Jh. Roy.

N° 70 Rue Notre St. Paul.

Montréal 17 novembre 1848.—3f.

LE DOCTEUR DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oumet, etc., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.

Montréal, 28 novembre 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour voisine de la Minerve.—22 septembre.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,
AL. Aroque, V. Président,
Francis Hinks,
H. Holton,
Damase Masson,
Nelson Davis,
Henry Judah,
L. T. Drummond,

P. Beaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater,
Barth. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires recourront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'Eglise de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'eau moins quatre vingt piéps. Il y aura un pont-levis de trente piéps de largeur. Il sera élevé à sept piéps au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maricille.

Les péages qui seront demandés, sont :

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
 - 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
 - 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et
 - 4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et
 - 5° Pour chaque personne à pied : Un denier.
 - 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à Un denier et demi.
 - 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille : Un demi denier courant
- J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS,

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; auant par son fini et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 piéps de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées on reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE,

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal 18 juillet 1848

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOUVEAU-MONTREAL ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

PIERRE GARNOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, &c.

Rue St. Denis, N° 64, près l'Évêché.

Montréal, 9 Novembre 1848.

A VIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnements capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis, et de nous leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lanantagne, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. K. Fabre, etc., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PANNEAUX, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE

GUS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0. 2. 6. 5
Chaque insertion subséquente, 0. 0. 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0. 3. 6
Chaque insertion subséquente, 0. 0. 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0. 0. 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0. 0. 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires.
Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. D'éc.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLAIN

PROPRIÉTAIRES-ET IMPRIMEURS.